



*Respirer en Maurienne
en Pleine Conscience*

AG Vivre et Agir en Maurienne
9 Octobre 2020

Gérard SAVOYE – Annie COLLOMBET



Urgence climatique



- **Il existe des solutions contre la pollution de l'air... Il ne manque que la volonté politique !**
- Lors des dernières élections municipales, les candidats-(es) des villes de Maurienne ont été interpellés par « **Maurienne Citoyenne** » - lors de rencontres ou de réunions publiques - pour s'engager contre la pollution
 - **Objectif** : expliquer aux candidats-(es) aux élections municipales qu'ils doivent faire mieux que les élus-(es) nationaux
 - **32 mesures ont été actées dans un pacte de transition écologique**
 - **Visée** : Respecter les 3 principes transversaux et mettre en œuvre au moins 10 mesures concrètes

Démarche
soutenue et
accompagnée par
VAM

→ Tous les détails sur : https://www.maurienne.wiki/wiki/Maurienne_Citoyenne

Vivre et
Agir en Maurienne 

Urgence climatique



- Quels résultats pour le **Pacte de Transition Ecologique** ?
 - Des engagements mesurés mais une démarche initiée par certains élus dans leur profession de foi
 - Isolation des bâtiments municipaux, recours aux énergies renouvelables et valorisation des déchets
 - Réduction de l'éclairage nocturne, replantation d'espèces nobles d'arbres sur les terrains communaux
 - Recours à des consultations démocratiques avant le lancement de projets, à des conseils de village
 - ...



La liste VIVRE LA DEMOCRATIE A VAL CENIS a adopté toutes les mesures du PACTE

L'air dans notre Maurienne



- **La législation en matière de pollution atmosphérique est réglementée** par l'article L220-2 du code de l'environnement

Ce qui n'empêche pas que :

- L'air de nos vallées, de la Maurienne comme de l'Arve, est **pollué par les émanations des transports routiers, des rejets industriels et des chauffages individuels**
- Notre vallée de Maurienne est **asphyxiée par les émanations du transport routier alors que ce fret routier pourrait être transféré sur le rail**, dès à présent et pour une bonne part, **mais ce n'est pas la seule pollution**

L'air dans notre Maurienne



- Sur une trentaine de kilomètres, d'Épierre à Montricher **5 sites présentent des risques de pollution latents ou effectifs**
- **4 entités** sont qualifiées de « **SEVESO seuil haut** » ⁽¹⁾
 - **3 entreprises chimiques** ARKEMA et PSM à La Chambre, LANXESS à Épierre
 - **1 entreprise sidérurgique** TRIMET à Saint-Jean-de-Maurienne
 - Sans oublier FERROPEM à Montricher
 - **Leur objectif** : accroître leur production et leur rentabilité tout en jurant qu'elles réduisent dans le même temps leur impact environnemental en optimisant le filtrage de leurs rejets atmosphériques

⁽¹⁾ Les entreprises « **SEVESO seuil haut** » présentent des risques d'accidents majeurs (explosions, incendies, pollutions des milieux environnementaux). Pour mieux apprécier ce niveau de risque, se référer à l'accident récent de l'usine LUBRIZOL dans la banlieue de Rouen.

L'air dans notre Maurienne



- Ces usines rejettent dans l'atmosphère par an **des centaines de tonnes de composés chimiques nocifs** :
 - **du fluor** majoritairement par TRIMET
 - **une trentaine de COV** (Composés Organiques Volatils) pour ARKEMA
 - Et toute **du dioxyde de carbone**
- Ces divers rejets se caractérisent par leur grande volatilité
 - Se répandent aisément dans l'atmosphère, la nature, les ateliers, les bureaux et les habitations, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les êtres vivants et l'environnement
 - A La chambre, les pollutions de l'usine ARKEMA se doublent de **pollutions olfactives intolérables**

- Quelles réactions chimique entre eux ?
- Quels impacts des rayonnements solaires ?

L'air dans notre Maurienne



- **Que font nos élus ? Rien** car ces derniers réfléchissent à court terme, avant tout dans une logique de ressources communales (CFE) et d'emploi
- **Et la DREAL** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ? Elle applique la réglementation mais ne vas pas au delà
- **Au sein de la CSS** (Commission de Suivi de Site) de Maurienne qui se réunit **1 fois par an, seuls les représentants de VAM posent les bonnes questions en matière d'environnement**
- Les échanges avec les industriels sur le volume de leurs rejets atmosphériques se résument : **« vous préféreriez que ces productions soient délocalisées en Inde ou en Chine où elles pollueront davantage ? »**

ARKEMA : nouvelle production de DPTA



- Enquête publique en juin 2020 car dépassement du critère « **SEVESO seuil haut** » : **DPTA, un composé chimique particulièrement instable et dangereux**
 - Test de 19 tonnes puis production prévisionnelle de **150 tonnes par an**
 - **L'ammoniac** entraîne des dommages sur la végétation et se dépose en moyenne dans les 4 à 5 km de la source d'émission. Avant de retomber au sol, une partie de l'ammoniac sera convertie en nanoparticules et en aérosol d'ammonium.
 - **L'acrylonitrile** est classée sous la rubrique 4110 de toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition. L'acrylonitrile présente notamment un risque cancérogène avéré (cf. fiche toxicologique n°105 de l'INRS).

2 composés
hautement
volatils et
toxiques



Produit toxique et instable, incompatible avec les produits inflammables stockés sur le site : expédition DPTA par camions dans un établissement tiers agréé

- On ne peut que s'inquiéter des risques latents et de rapprocher ces craintes des conséquences survenues sur le site LUBIZOL de Rouen
- Est-il raisonnable d'augmenter le niveau des risques engendrés, le volume des COV rejetés alors que les 2 écoles sont seulement à 200 m du site ?

Conséquences :
- acidification
des pluies
- précurseurs
d'ozone dans
l'air
- contribution à
l'effet de serre

Résultats enquête publique DPTA



- **Avis négatif** et motivé de VAM :
 - « VAM émet un avis défavorable à la production de DPTA, production qui ne va pas dans le sens de l'histoire, production envisagée dans une usine qui n'a toujours pas réussi ni à maîtriser ses émissions de polluants ni à supprimer les odeurs nauséabondes qui incommode le voisinage »
- **Avis positif** du commissaire enquêteur avec
 - **1 réserve** : a l'issue du test, dresser 1 bilan sur rejets atmosphériques d'ammoniac et communication des résultats à la CSS
 - **1 recommandation** : privilégier un transport ferroviaire
- **Avis des municipalités** :
 - **Positifs** pour La chambre avec quelques réserves , St Avre et Les Chavannes
 - **Réservé** pour St Etienne-de-Cuines
 - **Très, très réservé** pour St-Rémy-de Maurienne

Urgence climatique



Conclusion

- La **France pollue moins** en regard de la Chine, de l'Inde, de la Russie ou encore des Etats-Unis, et même de l'Allemagne.
Mais doit-on s'en réjouir ?
- Devant l'urgence climatique ce sont **les dirigeants** dans tous les pays, **les industriels** et **les habitants** qui doivent s'engager.
Mais les mentalités et les habitudes de consommations changent difficilement !
- **Et pourtant :** la fonte des glaciers, la hausse du niveau des océans, les bouleversements climatiques et leurs catastrophes naturelles, le réchauffement de notre planète, la disparition des espèces animales ou végétales **sont une réalité**